



Saint-Herblain en Commun

Conseil municipal du 4 juillet 2020

Intervention de **Eric BAINVEL**

sur la fixation des indemnités de fonction versées aux titulaires de mandats locaux

Mesdames, Messieurs,

Si effectivement les indemnités de fonction des élu·e·s de la majorité à Saint-Herblain sont inférieures à la moyenne nationale, il est normal éthiquement qu'elles prennent uniquement en compte une compensation salariale pour celles et ceux qui sont obligés de travailler à temps partiel pour exercer leur mandat.

Etre élu·e est un choix d'engagement citoyen et ce n'est pas un métier.

Alors que la défiance envers les élu·e·s, comme le montre les taux d'abstention records que nous venons de battre, ne cessent d'augmenter, la question des indemnités n'est pas une anecdote. Contre le discours du tous et toutes pourri·e·s et des élu·e·s n'exerçant leur délégation (car nous ne sommes que des délégué·e·s du peuple) que pour s'enrichir, la baisse de vos indemnités de maire afin qu'elles ne soient qu'une compensation de la perte d'une part de votre salaire serait un signe fort envoyé aux citoyens et citoyennes que ce soit en terme démocratique et solidaire.

Rappelons que le salaire médian en France est de 1 789 € en 2019. Et que seul 10 % de la population française gagne plus de 3 576 € par mois.

Veillons à ce que la solidarité ne soit pas qu'un slogan électoral.

Merci de votre attention.



Citoyen·nes
engagé·es